

SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT DANS LA WILAYA DE BEJAIA

Nourd-Eddine DAHDOUH

Ingénieur - Chef de Service A.E.P Assainissement
DHW de BEJAIA

Communication faite aux Assises de l'eau
BEJAIA le 04 et 05 MAI 1994

SITUATION DE LA WILAYA :

La wilaya de BEJAIA, dont la population est estimée à 850.000 habitants, est caractérisée par un relief tourmenté, la grande majorité des agglomérations sont situées soit aux sommets, soit aux flancs des montagnes, qui forment les bassins versants de deux oueds importants :

✓ L'Oued Soummam dans l'axe TAZMALT - BEJAIA

✓ L'Oued AGRIOUN dans l'axe KHERRATA - SOUÏ EL TENINE

Le reste des agglomérations, sont des Villes plus ou moins importantes, coincées entre la montagne et la mer.

La répartition spatiale des Agglomérations est assez hétérogène, avec des Zones éparées assez importantes.

Le dernier recensement National de 1987, fait ressortir en effet que près d'un tiers (1/3) de la population de la Wilaya, vit dans des zones éparées, avec une grande dispersion de l'habitat.

SITUATION DE L'ASSAINISSEMENT :

Si le relief à dominante montagneux de la Wilaya est un inconvénient pour les Adductions en eau, il constitue par contre un atout indéniable pour l'Assainissement, qui consiste à évacuer les eaux usées le plus rapidement possible hors des Zones habitées.

Vu la particularité de la région, les réseaux existants peuvent être scindés en deux Catégories :

✓ En Zone Montagneuse : Où l'existence de fortes pentes, favorise le bon écoulement des eaux usées, avec de bonnes conditions d'autocurage, mais dont l'exutoire final est constitué surtout par les Oueds Soummam et Agrioun (sans perdre de vue que l'Oued Soummam, constitue la principale ressource en eau mobilisée pour l'A.E.P et l'irrigation).

✓ En Zone Cotière : Où le relief très plat, ne favorise pas l'écoulement gravitaire, d'où la nécessité d'investir dans les Stations de Relevage, dont, aussi bien les frais de premier investissement, que ceux liés à l'exploitation sont importants. Ces derniers réseaux, sont caractérisés par des mauvaises conditions d'autocurage, avec un mauvais écoulement, et des stagnations des eaux usées dans les canalisations qui aboutissent à terme, au colmatage de ces dernières, et leur éclatement. Le cas de la Ville de BEJAIA est type en ce sens.

L'Assainissement à travers la Wilaya, est couvert par un réseau constitué par 800 Km de canalisations, 03 Stations d'épuration et 70 bassins de décantation.

D'après une enquête établie en 1992 par les Services de la Direction de l'Hydraulique, il en ressort que sur 760 Centres recensés, 352 sont dotés d'un réseau d'Assainissement public.

Cette même enquête, montre que tous les chef-lieux disposent d'un réseau, avec un taux de raccordement variant entre 80 et 97%.

Le taux de raccordement moyen de la Wilaya, est passée quant à lui de 38 % en 1984 à 60 % en 1993.

Si ces taux montrent qu'un effort certain a été consenti dans ce secteur, il n'en demeure pas moins, que plus de 350 Centres restent à doter d'un réseau public.

De même, si on compare le linéaire de canalisation entre l'A.E.P et l'Assainissement on remarque que la préoccupation des collectivités locales est plus tournée vers la satisfaction des besoins en eau, que vers l'évacuation des eaux usées, malgré que ces dernières constituent un danger potentiel pour la santé des populations. En effet, le linéaire posé en A.E.P est de 1600 Km, alors que pour l'Assainissement ce linéaire est limité à 800 Km, soit la moitié. Cependant, cet écart se justifie en partie, du fait que pour l'Alimentation en eau des populations, il est nécessaire parfois de mobiliser une

ressource assez éloignée de l'agglomération.

PROGRAMME EN COURS :

Pour parer à ces insuffisances, le plan d'action en cours de réalisation (1989-1993) est récapitulé comme suit :

Programmes	Nombre d'opérations	Montant DA
P.S.D	02	6.500.000,00
P.C.D	82	181.444.000,00
B.W	37	33.468.000,00
Total	156	221.412.000,00 DA

Comparé à l'A.E.P qui bénéficie elle de 226 Opérations (tous programmes confondus) pour un investissement de 1.167.227.000,00 DA (pour la même période), le secteur de l'Assainissement persiste à ne pas attirer l'attention qu'il mérite, auprès des collectivités locales.

POLLUTION ET EPURATION :

L'Oued Soummam, joue actuellement le rôle d'exutoire et de transport des différents rejets urbains et industriels.

Sa capacité d'auto-épuration, amoindrie par l'effet de sécheresse, ne suffit plus à absorber les charges de pollutions de plus en plus importantes.

C'est ainsi que l'Oued Soummam atteint un seuil alarmant de pollution, qui fait de lui pratiquement en égoût à ciel ouvert (en particulier la Base - Soummam).

En matière de lutte contre la pollution, autant dire que la Wilaya de BEJAIA souffre d'une absence criarde d'ouvrages d'épuration.

Cette situation si elle persiste, risqué à terme de polluer toute la nappe mobilisée pour l'alimentation en eau potable, sans négliger les dégâts qui risquent d'atteindre la faune et la flore maritime par la pollution occasionnée par les Villes côtières (notamment la Ville de BEJAIA).

Pour illustrer ces insuffisances, on se contentera de remarquer que :

✓ Pour les O3 Stations d'épuration que compte la Wilaya, O2 sont saturées (AOKAS et TICHY) et nécessitent donc une extension,

O1 Station (BEJAIA) fonctionne par intermittence (actuellement à l'arrêt), et lorsqu'elle n'est pas en panne, elle ne traite que 30 % du débit d'eaux usées de la Ville.

Ceci est dû au fait que 70 % des rejets ne sont pas accordés au réseau d'Assainissement, mais se versent directement dans les Oueds traversant la Ville, malgré l'existence de collecteurs.

✓ Sur 223 rejets recensés, seuls 70 sont dotés d'un ouvrage de traitement se limitant à un simple bassin de décantation, ou fosse septique. Les autres sont dirigés sans traitement soit directement, soit indirectement vers les nappes de la Soumam principalement ou vers la mer dans les Zones Cotières.

Dans la plupart des cas, ces bassins ne sont pas suivis d'un élément épurateur, et ne font l'objet d'aucun entretien.

Encore faut-il remarquer de tels ouvrages, correctement réalisés, ne permettent de réduire la pollution que de 30 - 35 %.

Si ces ouvrages ne sont pas suivi d'un élément épurateur, leur rendement chute à 20-25 %.

Avec un rendement aussi faible, il est évident que la qualité des rejets ne peut être conformément aux normes communément admises.

Ce constat aussi amère soit-il, montre le grand marasme dans lequel le domaine d'épuration et de lutte contre la pollution et l'importance des déficits à relever pour améliorer le cadre de vie du citoyen et le milieu naturel.

PREVISIONS - RECOMMANDATIONS :

Dans le but de réduire cette pollution, un plan d'action a été initié et consiste en :

✓ Etude d'Aménagement des 10 Oueds traversant la Ville de BEJAIA

✓ Etude de O6 Stations d'épuration à TAZMALT, AKBOU, SIDI-AICH, EL KSEUR, AMIZOUR et TICHY.

✓ Etude de O1 S.T.E.P à SEDDOUK

✓ Etude d'extension de la S.T.E.P d'AOKAS

✓ Diagnostic de la S.T.E.P de BEJAIA

✓ Etude, diagnostic et réhabilitation du réseau d'Assainissement de la Ville de BEJAIA.

Ce plan d'action, s'il venait à être concrétisé par des Opérations de réalisation, permettra de circonscrire la pollution dans des propositions appréciables.

Cependant, toutes les actions entreprises ou à entreprendre ne sauraient être efficaces sans une prise en charge sérieuse de ce secteur, à savoir :

1. L'élaboration d'un Schéma Directeur global d'Assainissement de la Wilaya

2. Le diagnostic, la Réhabilitation des réseaux d'Assainissement vétustes tout au moins pour les agglomérations importantes.

3. Déterminer clairement le champ d'action des différents intervenants du secteur

4. Définir clairement l'organe gestionnaire des réseaux et ouvrages d'épuration qui devrait être doté d'une structure efficace avec tous les moyens nécessaires à son fonctionnement et ses interventions d'entretien.

5. Adopter une approche spécifique à l'Assainissement des petites collectivités et zone éparses par l'adoption d'ouvrages de traitement appropriés tels les fosses fixes fosses septiques, puits filtrants, plateaux absorbants, épandage souterrain à faible profondeur, filtres bactériens, micro Stations et mini-Stations et éventuellement lagunage.

Ces ouvrages, bien adaptés à l'Assainissement individuel et des petites collectivités pour être efficaces, devraient être régis par une réglementation très stricte aussi bien du point de vue conception, autorisation d'installation, que d'entretien et de contrôle périodique des rejets épurés.

A cet effet, il ya lieu de signaler un grand vide quant aux normes afférentes à ces types d'ouvrages, et il est grand temps d'engager une réflexion qui pourrait s'articuler autour des axes suivants :

X Au niveau Technique :

Elaborer des normes techniques relatives à la construction de ces ouvrages et au contrôle des performances à garantir, qui devront aboutir à la définition des conditions d'emploi, et la qualité de l'effluent rejeté par ces ouvrages en terme de fourchettes, en

fonction de leur implantation, leurs conditions d'emploi et le milieu receuteur des rejets.

A cet effet, il y a lieu de signaler que les quelques normes disponibles, datent de la période coloniale, période où le degré de pollution n'était pas aussi évident, période aussi où ce problème ne constituait pas une préoccupation majeure.

X Au niveau de l'exploitation :

En effet, l'exploitation pose un problème fondamental. Il est communément admis, qu'un ouvrage de traitement n'est capable de bonne performance, que s'il est convenablement entretenu et qu'il vaut mieux un ouvrage médiocrement construit mais bien entretenu, qu'une merveilleuse installation, techniquement sans failles, mais abandonnée. Reste la question à laquelle il est urgent de répondre :

A qui reviendrait l'exploitation et la maintenance, et surtout, avec quels moyens ?

X Au niveau du financement :

S'agissant d'équipements collectifs, considérés comme équipement d'hygiène publique, les ouvrages doivent bénéficier d'un financement sur le budget de l'état.

✓ Cependant les dispositions actuelles permettent de financer facilement des Km de réseau d'égoût, car cela est habituel, mais il en est tout autrement lorsqu'il s'agit de mini-stations ou autres ouvrages de traitement individuel ou collectif.

Encore faudrait-il que les collectivités locales, autant que les décideurs s'y intéressent, soient convaincus de leur intérêt, et pensent à proposer l'inscription de ce type d'ouvrages, dans leurs plans communaux de développement.

N. DAHDOUH